

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 29 septembre 2026

L'an deux mille-vingt-six, le mardi six octobre à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Nicolas JOYAU, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 47

Etaient présents :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : Mme BARILLON Brigitte, M. BEAUGÉ Christophe, M. BERTHAUX Thierry, M. BONNE Cyrille, Mme BOSQUER Catherine, M. BOURGUIGNON Michel, Mme COLLET Céline, Mme COUE DA SILVA Jocelyne, M. DEROO Fabrice, M. GODEFROY Bruno, M. GRIPPON Marc, M. JOYAU Nicolas, Mme LAMY Anne-Marie, M. LECERF Marc, M. MAUGER Didier, M. POTTIER Marc, M. SIX Jean-Claude, M. TARDIF David, M. VINCENT Daniel.

Délégués suppléants : M. DUBOST Emmanuel, M. FORESTIER Laurent, M. JURASCHEK Jean-François, M. SAVARY Lucas.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE

Délégués titulaires : Mme Nathalie MAHÉRAULT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégués titulaires : M. BOSMEL Éric, M. HOTTELART Laurent, M. RENAUD Sébastien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

Délégués titulaires : M. BENARD Jean-Claude, M. CAREL Clément, M. CHEDEVILLE Daniel, M. COOL Etienne, M. DESHAYES Daniel, Mme ZEYMES Nathalie.

Délégué suppléant : M. BOURGUAIS Jean-Paul, M. TISSIER Jean-Pierre.

COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

Délégués titulaires : M. CICHETTI Bertrand, Mme DUBOS Annie, M. GERMAIN Patrice, M. PICODOT Géry.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Délégués titulaires : M. CAILLOUET Michel, M. DELILE Éric, M. MAUNOURY Hervé.

SMICTOM DE LA BRUYERE

Délégués titulaires : M. BOUJRAD Abderrahman, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MARTIN Gérard.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES

Délégués titulaires : M. Jacques-Yves OUIN.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Délégués titulaires : M. LANDREIN Philippe.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER : M. AUBERT Grégory, M. CHAPPERON Christophe, M. COUTANCEAU Bruno, M. DEGOULET Roger, M. JEANNE Cédric, Mme LEPETIT Emmanuelle, M. LEPRUN Frédéric, M. LIZORET Didier, M. MATA Laurent, M. RENOUF Thierry, M. SIMAR Olivier.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE : Mme ONRAED Isabelle.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE : M. BUFFETRILLE Alain.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE : M. COLAS Richard, Mme COTTRON, M. GROULT Pascal.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE : Mme LEMARCHAND Hélène.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES : Mme Céline FOUREZ, Mme Magali LONCLE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON : M. JUS Frédéric, Mme MOSTIER Sylvie.

Etaient absents (délégués titulaires) :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER : Mme AUBERT, Mme BROHIER Marie, M. DE WINTER Damien, M. DUBAS Jean-Pierre, M. ESCACH Nicolas.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE : Mme AUGÉ Geneviève.



13. RAPPORT ANNUEL 2026 DU SYVEDAC EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales en précise la structure.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable dans toutes les politiques publiques.

Ce rapport est l'occasion de mettre en avant les actions réalisées au cours de l'année qui contribuent aux 5 finalités du développement durable mentionnées à l'article L.110-1 du Code de l'Environnement :

- 1) Lutte contre le changement climatique ;
- 2) Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- 3) Epanouissement de tous les êtres humains ;
- 4) Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- 5) Transition vers une économie circulaire.

Ce rapport (non obligatoire pour le SYVEDAC) porte sur un bilan des actions conduites par le Syndicat permettant d'analyser les impacts de chacune des actions, politiques, programmes sur l'ensemble des finalités du développement durable.

Le rapport présenté en annexe a été établi sur la période du 1er janvier au 30 septembre 2026.

Il permet à l'organe délibérant de pouvoir débattre des choix politiques et de leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable. Il est conseillé que ce rapport soit présenté préalablement à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Ce rapport a donc été établi. Il est annexé à la présente délibération.

LE COMITE SYNDICAL

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu le rapport annexé à la présente délibération ;

PREND ACTE du présent rapport du SYVEDAC sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2026, conformément au décret du 17 juin 2011 et préalablement au Débat d'Orientations Budgétaires 2027.

Pour extrait conforme



Nicolas JOYAU,
Président du SYVEDAC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20261006-261006_13-DE

Accusé certifié exécutoire

À L'UNANIMITÉ

Réception par le préfet : 09/10/2026

Publication : 09/10/2026





RAPPORT 2026 DU SYVEDAC SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE PREALABLE AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027

Etabli conformément au décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens pour une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Un syndicat mixte de traitement des déchets (comme le SYVEDAC) n'est pas un EPCI à fiscalité propre, mais un établissement public de coopération constitué de collectivités ou d'EPCI. Par conséquent, il n'est pas expressément visé par l'article L.2311-1-1 du CGCT qui fonde cette obligation.

En revanche, compte tenu de son activité (prévention, valorisation, économie circulaire, transition écologique), la production d'un tel rapport constitue un outil de pilotage et de communication auprès des élus et partenaires.

Le rapport prend en compte les 5 finalités du développement durable mentionnées à l'article L.110-1 du Code de l'Environnement :

- 1) Lutter contre le changement climatique ;
- 2) Préserver la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usagers qui s'y rattachent ;
- 3) Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 4) Assurer la cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- 5) Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable et durable (transition vers une économie circulaire).

Ce rapport, présenté avant le débat d'orientations budgétaires, décrit les engagements du SYVEDAC pour contribuer à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies pour la période 2015-2030.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014251402681-20261006-261006_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026





Les ODD mettent en évidence les principaux enjeux des prochaines années, dont deux ressortent comme structurants pour le SYVEDAC :

1. L'enjeu de coopération : diffuser les bonnes pratiques et construire un cadre de partage et d'échange entre les acteurs pour mener des actions conjointes ;
2. L'enjeu de communication : créer une dynamique d'appropriation des objectifs de développement durable par les territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyens.

1. PRESENTATION DU SYVEDAC

Le SYndicat pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise (SYVEDAC) assure la mission de service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés issus des collectes organisées par ses groupements membres (292 communes, 508 905 habitants au 1^{er} janvier 2026 contre 252 communes et 480 123 habitants en 2025), soit plus de 172 000 tonnes de déchets en 2025.

Le SYVEDAC est constitué de 9 groupements adhérents, qui ont conservé leur compétence « collecte » et « déchèterie » :

- Communauté urbaine Caen la mer (48 communes) ;
- Communauté Cingal Suisse Normandie depuis le 1^{er} janvier 2026 (16 communes sur 41) ;
- Communauté de communes Cœur de Nacre (13 communes) ;
- Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie depuis le 1^{er} janvier 2021 (53 communes) ;
- Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge (38 communes) ;
- Communauté de communes Pays de Falaise depuis le 1^{er} janvier 2025 (58 communes) ;
- SMICTOM de la Bruyère (3 communes de la CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon + 25 communes de la CdC Cingal Suisse Normandie depuis le 1^{er} janvier 2026) ;
- Communauté de communes Val ès Dunes depuis le 1^{er} janvier 2025 (19 communes).
- Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (19 communes sur 22).

Périmètre du Syvedac au 1er janvier 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20261006-261006_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026





Au-delà de la prévention et de la sensibilisation visant à encourager la réduction et le tri des déchets, le SYVEDAC exerce sa compétence traitement et a pour missions principales :

- la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles ;
- le tri des papiers et des emballages en vue de leur recyclage ;
- la valorisation des déchets alimentaires en compost, en biogaz et en amendements organiques ;
- la logistique de transport ;
- la mise en décharge en dernier recours.

Le SYVEDAC porte et anime le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour l'ensemble de son territoire, en partenariat avec ses groupements adhérents.

Quelques éléments Clés :

- Budget 2025 (Compte Financier Unique) :

- ↳ Section de fonctionnement (dépenses) : 23 642 k€ HT ;
- ↳ Section d'investissement (dépenses) : 7 254 k€ HT.

- Tonnages traités en 2025 sur le périmètre des adhérents (données 2026 encore non disponibles) :

TYPE DECHETS	TONNAGES	%
Ordures ménagères (dont déchets « propreté »)	104 809	60,64
Verre	17 005	9,84
Emballages multi-matériaux	32 851	19,01
Cartons ondulés (déchèteries)	113	0,07
Cartons des professionnels	490	0,27
Papier des administrations	11	0,01
Encombrants	2 080	1,20
Déchets Alimentaires	599	0,35
Résidus de jardin	14 884	8,61
TOTAL	172 842	100,00

- Mode de valorisation des déchets pour 2025 :

Valorisation énergétique	63 %
Valorisation matière	25 %
Valorisation organique (compostage)	9 %
Enfouissement	3 %

Le SYVEDAC est propriétaire de l'Unité de Valorisation Energétique des déchets de Colombelles.

L'analyse de la composition des poubelles qui y sont traitées montrent que 64% des déchets trouvés ne devraient pas y être : les habitants doivent poursuivre leurs efforts pour la réduction et le tri des déchets.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20261006-261006_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026



**AUTOPSIE DE LA POUBELLE GRISE
D'UN HABITANT DU TERRITOIRE DU SYVEDAC**
(RÉPARTITION PAR FLUX DE DÉCHETS ÉVITABLES EN KILOGRAMME)



La dernière campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles s'est tenue en août 2026 afin de mesurer les évolutions et d'identifier les actions prioritaires pour l'ensemble du territoire et pour chaque adhérent, pour réduire le volume de ces poubelles.

A noter qu'à l'échelle nationale, des caractérisations ont été menées en 2024 :

223 kg/habitant en 2024 d'ordures ménagères résiduelles collectées en France métropolitaine avec en moyenne 2/3 de déchets qui pourraient en être détournés :

	Composition poubelle grise nationale MODECOM 2024		Composition poubelle grise SYVEDAC 2025
	% de la poubelle ménagères résiduelles	kg/habitant/an	kg/habitant/an
Biodéchets	32%	71 kg	80,1 kg
Papiers et emballages (hors verre)	27%	59 kg	50,4 kg
Emballages en verre	5%	11 kg	8,4 kg
Déchets faisant l'objet d'autres collectes (textiles, électroménager, médicaments, etc.)	6%	13 kg	11,5 kg
Déchets résiduels	31%	69 kg	75,2 kg
Total	100%	223 kg	225,6 kg

La composition de la poubelle grise du SYVEDAC est très proche de la poubelle nationale. Les efforts sont à poursuivre sur la réduction des biodéchets et le tri des emballages et papiers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20261006-261006_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026





2. VISION STRATEGIQUE ET OBJECTIFS

La réglementation, les attentes des collectivités et les enjeux climatiques conduisent les syndicats de traitement à devenir des opérateurs territoriaux de l'économie circulaire et de la décarbonation.

Le SYVEDAC doit être moteur de l'économie circulaire et de la transition écologique du territoire normand en transformant chaque déchet en ressource et chaque installation en levier de décarbonation.

Cette vision repose sur trois convictions :

- le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit ;
- les déchets résiduels doivent devenir une ressource énergétique et matière ;
- le SYVEDAC doit contribuer directement aux objectifs climatiques et énergétiques du territoire.

Axe 1 – Prévenir plutôt que traiter

Le SYVEDAC est devenu un acteur important de la réduction des déchets.

Objectifs :

- Accélérer la prévention.
- Développer le réemploi.
- Accompagner les collectivités adhérentes.

Quelques actions emblématiques :

- Développement du compostage.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Sensibilisation des habitants et des scolaires.

Indicateur :

- kg de déchets résiduels produits par habitant.

Axe 2 - Atteindre l'excellence industrielle et environnementale

Les installations du SYVEDAC doivent atteindre des performances exemplaires.

L'UVE exploitée pour le compte du SYVEDAC dispose de 4 certifications qui témoignent de l'engagement du syndicat et de son exploitant dans une démarche d'excellence opérationnelle, environnementale et sociétale. Ces certifications garantissent la maîtrise des impacts environnementaux, la sécurité des personnes, la qualité de l'organisation et la recherche permanente de performance.

- ISO 14001 (environnement)
- ISO 50001 (énergie)
- ISO 9001 (qualité)
- ISO 45001 (santé-sécurité)

Objectifs :

- Maximiser la valorisation.
- Réduire l'enfouissement.
- Améliorer les performances énergétiques.
- Maîtriser les coûts publics.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20261006-261006_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026





Quelques actions :

- Optimisation continue de l'UVE.
- Valorisation des mâchefers.
- Projet de construction d'une 3^{ème} ligne performante à l'UVE.

Indicateurs :

- Taux global de valorisation.
- Taux d'enfouissement.
- Performance énergétique de l'UVE.
- Coût global à la tonne.

Axe 3 – Devenir un acteur de la décarbonation territoriale

Le SYVEDAC est un producteur net d'énergie renouvelable.

Objectifs :

- Valoriser au maximum l'énergie issue des déchets.
- Alimenter les réseaux de chaleur.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Produire des énergies renouvelables.



Actions :

- Alimentation de l'extension des réseaux de chaleur de Caen la mer.
- Récupération maximale de chaleur fatale.
- Évaluation annuelle des émissions évitées (à mener).

Indicateur :

- Tonnes de CO₂ évitées grâce aux activités du SYVEDAC.

Axe 4 – Être un partenaire de ses collectivités adhérentes

Le SYVEDAC n'est plus un prestataire mais un partenaire de la transition écologique.

Objectifs :

- Renforcer l'appui aux EPCI adhérents.
- Mutualiser l'expertise.



Actions :

- Conseils aux élus.
- Veille réglementaire mutualisée.

Indicateur :

- Satisfaction des collectivités adhérentes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20261006-261006_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026

Publication : 09/10/2026





Axe 5 – Devenir une organisation exemplaire

Faire du développement durable un principe de gestion interne.

Objectifs :

- Réduire l'empreinte environnementale du syndicat.
- Renforcer la qualité de vie au travail.
- Déployer un numérique responsable en s'appuyant sur l'expertise de Caen la mer (convention de services communs Caen la mer/SYVEDAC).



Engagements :

- Achats responsables.
- Mobilité durable.
- Formation des agents.
- Sécurité et santé au travail.

Indicateurs :

- Bilan carbone de la structure (à mener et à suivre annuellement).
- Taux de formation.
- Taux de fréquence des accidents.

3. BILAN DES ACTIONS CONDUITES PAR LE SYVEDAC EN 2025/2026 ET DES PROJETS 2027

L'année 2026 a été principalement marquée par :

- L'adhésion depuis le 1^{er} janvier 2026 de la communauté de communes Cingal Suisse Normande (pour 16 communes en direct et 25 communes via le SMICTOM de la Bruyère).
- Le renouvellement de la gouvernance du SYVEDAC le 19 mai 2026 et la sensibilisation/formation des nouveaux élus ;
- La continuité de la mise en œuvre du PLPDMA 2024/2030, en partenariat avec les groupements adhérents, PLPDMA qui fixe des objectifs de réduction et de valorisation à l'horizon 2030 ;
- La poursuite, en partenariat avec les groupements adhérents, du déploiement du compostage individuel et partagé et des actions de sensibilisation associée ;
- La mise en service industrielle du centre de tri NORMANTRI pour ses 8 actionnaires à compter du 19 janvier 2026 avec l'exercice des compétences « transport », « tri » des collectes sélectives et « reprise matières » à hauteur de 80 000 tonnes réceptionnées ;
- La fin d'une première opération « amélioration de la qualité des collectes sélectives » dans le cadre de l'appel à projets Citeo lancé en 2023 avec notamment aux 2^{ème} semestre 2025 et 1^{er} semestre 2026 :
 - des caractérisations des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective,
 - des suivis de collecte sélective pour apprécier la qualité des tournées,
 - des opérations de sensibilisation en porte à porte auprès des usagers pour rappeler les bonnes consignes de tri,
 - la création de supports de communication,
 - Une campagne de communication « Emballage ou pas » qui a mis en avant 3 emballages encore trop souvent jetés dans les ordures ménagères.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20261006_261006_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026





- La candidature du SYVEDAC retenue par Citeo dans le cadre de l'appel à projet 2025 permettant de poursuivre les actions « amélioration de la qualité du tri » aux 2^{ème} semestre 2026 et 1^{er} semestre 2027 ;
- La poursuite des études pour la construction d'une 3^{ème} ligne d'incinération ;
- Le démarrage des travaux pour la construction du quai de transfert d'Hermival-les-Vaux ;
- Les portes ouvertes de l'UVE, opération à venir le 26 septembre 2026.

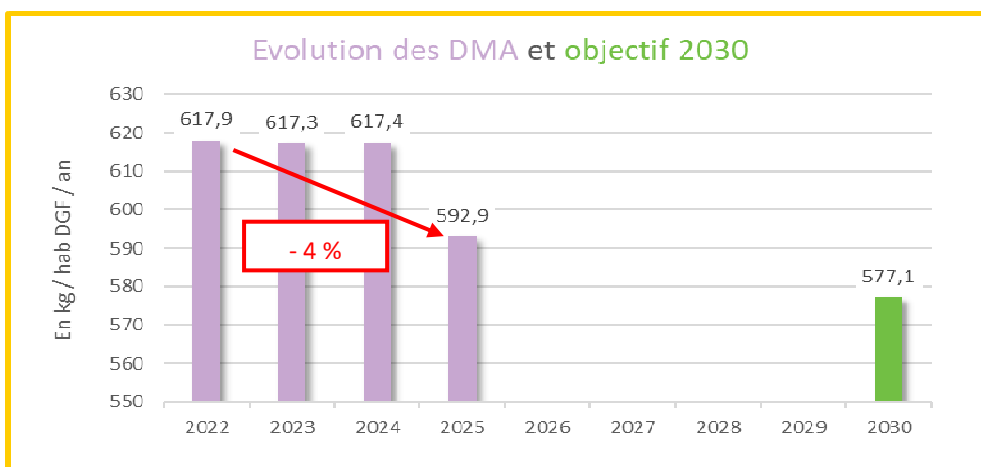
3.1. PREVENTION / REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2024/2030



Bilan de la 2^{ème} année du PLPDMA (2025)

En 2025, 2 des 3 objectifs fixés pour le PLPDMA ont été atteints :

- Réduction de 6 % des DMA produits par habitant et par an entre l'année de référence 2022 et l'année 2030, soit une réduction d'1 % par an. Cet objectif est atteint sur le territoire de 5 adhérents sur 8, permettant une atteinte de l'objectif sur le territoire du SYVEDAC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20261006-261006_13-DE

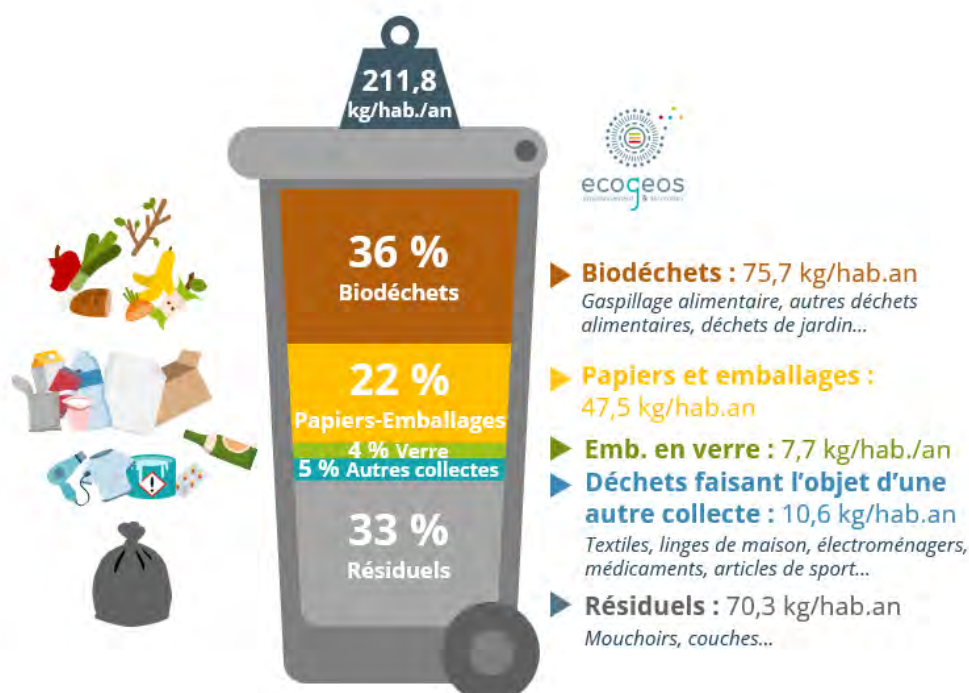
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026

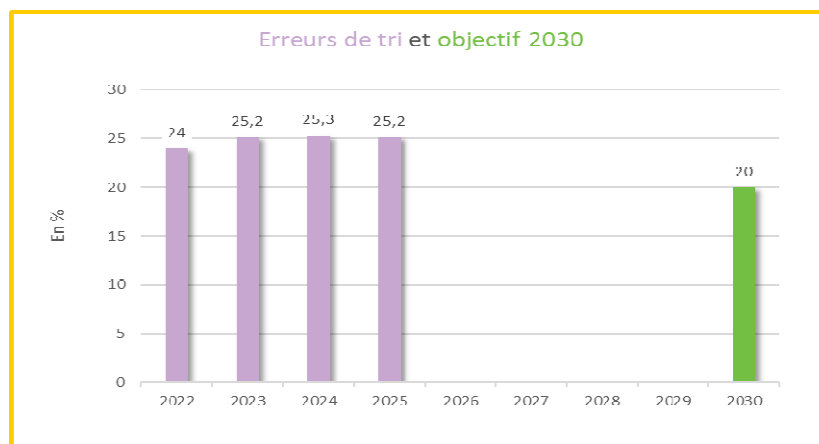
Publication : 09/10/2026



- Sortie de 10 kg / hab / an d'emballages et papiers de la poubelle OMR ainsi que 2kg / hab / an de verre, soit 63 kg / hab / an présents dans la poubelle OMR en 2030 : **objectif atteint d'après les caractérisations OMR effectuées en novembre 2025 et août 2026** (47.5 kg présents).



- Réduire les refus de tri lors de la collecte des emballages et papiers à 20 % d'ici 2030. **Cet objectif n'est pour l'instant atteint que par un adhérent (Pays de Falaise qui est uniquement en points d'apports volontaires pour la collecte des emballages et papiers).**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20261006-261006_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026

Publication : 09/10/2026





Janvier- août 2026	Indicateurs
Animations pédagogiques (élèves, animateurs centres de loisirs, encadrants...)	3 404 personnes sensibilisées (hors animations effectuées par les groupements adhérents)
Animations grand public, stands	1 951 personnes rencontrées lors de 12 événements (dont le festival Beauregard (CLM), Plein vent (NCPA) et Les extravertis (PF))
Visites de l'UVE	42 visites soit 924 personnes
Visites de la Coop 5 pour 100	10 visites soit 255 personnes
Public relais (élus, gardiens d'immeuble, associations, entreprises...)	224 personnes sensibilisées
Nombre de foyers rencontrés en porte à porte sur les consignes de tri	1 953
Sensibilisation lors d'animations compostage	211 personnes sensibilisées (données NCPA et CU CLM, données des autres groupements en attente)
Charte éco-responsable	Diagnostic de la gestion des déchets sur la commune de Fleury sur Orne (CLM) effectué, en prévision de la signature de la charte le 18/09
Spectacles du SYVEDAC	10 représentations du spectacle jeune public et 4 représentations du spectacle grand public

3.2. DEPLOIEMENT DU TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS



Le bilan sur le déploiement de solutions de tri à la source des biodéchets sur l'année 2026 (de janvier à septembre 2026) est le suivant :

59 nouveaux sites de compostage partagé :

	Caen la Mer	Cœur de Nacre	Lisieux Normandie	Normandie Cabourg Pays d'Auge	Pays de Falaise	SMICTOM	Val Es Dunes	Vallées de l'Orne et de l'Odon	Total général
Établissement en 2026	3	0	11	5	1	0	1	0	21
Pied d'immeuble en 2026	7	0	7	0	0	0	2	0	16
Quartier en 2026	6	0	7	0	5	2	1	1	22
Total de nouveaux sites en 2026	16	0	25	5	6	2	4	1	59
<i>Nombre de sites par territoire</i>	<i>177</i>	<i>25</i>	<i>103</i>	<i>27</i>	<i>6</i>	<i>6</i>	<i>6</i>	<i>14</i>	<i>361</i>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20261006-261006_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026





3.3. PERFORMANCE DE VALORISATION MATIERE DES DECHETS

Recyclage des emballages et papiers

Les emballages et papiers sont dirigés en 2026 sur les centres de tri suivants :



Titulaire	Territoire	Quai de transfert	Centre de tri
URBASER	CALN CDN CLM CSN NCPA SMICTOM DE LA BRUYERE VED VOO	Périers en Auge pour NCPA SUEZ Blainville pour CLM & VOO (après 21h) et jours fériés CLM & CSN	NORMANTRI Colombelles
SUEZ	PF Partie CALN par QT	SEP Falaise pour PF Véolia Lisieux pour CALN	VALORPOLE 72 Le Mans

Les repreneurs des matières triées et mises en balles par les centres de tri sont :

Matières	Repreneurs
Lot 1 - ACIER	ARCELOR
Lot 2 - ALUMINIUM	ACTECO
Lot 3 - Petit ALUMINIUM SOUPLE	ACTECO
Lot 4 - PAPIER CARTON COMPLEXE	REVIPAC
Lot 5 - PAPIER CARTON NON COMPLEXE	PAPREC
Lot 6 - CARTONS BRUNS (dénommé « 1.05 » au barème G)	PAPREC
Lot 7 - PAPIERS-CARTONS MÊLÉS	PAPREC
Lot 8 - JOURNAUX REVUES MAGAZINES	NORSKE SKOG
Lot 9 - EMBALLAGES MIX en PEHD	PAPREC
Lot 10 - EMBALLAGES MIX en PP	VEOLIA EPR
Lot 11 - EMBALLAGES MIX en PS	VEOLIA EPR
Lot 12 - EMBALLAGES MIX de PEHD, de PP et de PS en mélange	ACTECO
Lot 13 - EMBALLAGES MIX en PET CLAIR dénommé Q7	VEOLIA EPR
Lot 14 - EMBALLAGES MIX en PET FONCE dénommé Q8	PAPREC
Lot 15 - FILMS en PE	VEOLIA EPR
Lot 16 - EMBALLAGES MIX en PEHD et PP	ACTECO
Lot 17 - EMBALLAGES MIX en PET CLAIR dénommé Q9	VEOLIA EPR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20261006-261006_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026

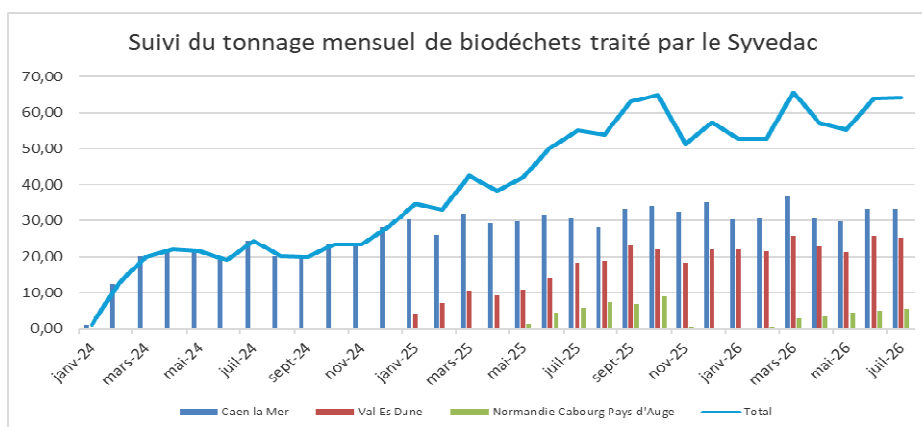




Valorisation des déchets alimentaires

Pour 2026, le SYVEDAC estime que 720 tonnes de déchets alimentaires ont été détournées des ordures ménagères grâce à la collecte de biodéchets (En 2025, le détournement estimé était de 580 tonnes).

- Caen la mer : 174 points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires au 1^{er} septembre 2025 ;
- Val ès Dunes : 64 points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires au 1^{er} septembre 2025 et collecte des cantines scolaires et des professionnels (métiers de bouche) en porte-à-porte ;
- Normandie Cabourg Pays d'Auge : depuis mai 2025, expérimentation d'une collecte des déchets alimentaires pour une durée minimale d'un an. Sont collectés les marchés de Cabourg, Dives sur Mer, Houlgate, Merville-Franceville et la cuisine centrale de Dozulé ;
- 60 tonnes, en moyenne, traitées par mois en plateforme de compostage industriel ; soit une augmentation de 50% par rapport à la même période l'année précédente ;
- Production de compost pour les agriculteurs locaux.



Valorisation des résidus de jardin

En 2025, 14 884 tonnes de déchets verts ont été collectées en porte-à-porte par trois adhérents du SYVEDAC et traitées dans les unités de compostage suivantes :

Adhérent	Unité de traitement	Tonnage annuel traité en 2025
Caen la mer	Plateforme de compostage SPEN VEOLIA située à Billy	10 044 tonnes
	Plateforme de compostage du SMICTOM de la BRUYERE (via convention) située à Saint Martin de Fontenay *	3 751 tonnes
	Plateforme de compostage SEP située à Fontaine Étoupefour (en sous-traitance de SPEN VEOLIA) **	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 014-251402681-20261006-261006_13-DE 490 tonnes Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026





	Plateforme de compostage SO COMPOST situé à Carpiquet**	-
Normandie Cabourg Pays d'Auge	Plateforme de compostage SPEN VEOLIA situé à Billy	314 tonnes
Pays de Falaise	Plateforme de compostage SEP située à Falaise	285 tonnes

* Les déchets verts confiés au SMICTOM de la BRUYERE sont traités dans le cadre d'une convention. Cette convention a été conclue pour une capacité maximale initiale de traitement de 5 000 tonnes par an, qui augmentera de 1 500 tonnes/an à compter du 2^{ème} trimestre 2026.

** En 2026, un nouveau marché de traitement des déchets verts, structuré en trois lots, est mis en place. Il permet de traiter directement avec SEP (environ 600 tonnes/an, en provenance de Caen La Mer) et d'inclure le prestataire SO COMPOST pour environ 500 tonnes/an.

3.4. PERFORMANCE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS



Les chiffres clés des performances 2025 de l'UVE :

- 111 998 tonnes de déchets traités à l'UVE dont 93,6% provenant du SYVEDAC
- 123 112 MWh transférés au chauffage urbain d'Hérouville Saint Clair (évitements de 25 361 tonnes de CO₂ en comparaison d'un même apport énergétique au gaz et 13 679 équivalents logements chauffés) – Réseau de Chauffage Urbain haute température
- 10 711 MWh transférés au réseau des serres maraîchères – Réseau de Chauffage Urbain basse température
- 37 177 MWh transférés à l'équipement ORC permettant la production de 3 878 MWh électrique
- Capacité moyenne d'incinération de 6,94 t/h avec un PCI moyen de 2118 kJ/kg
- Une valorisation matière constante (22 979 tonnes de mâchefers → 16 chantiers routiers)
- Une performance énergétique globale de 84%

Pour mémoire, l'évolution de la performance énergétique de l'UVE est la suivante :

		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025 vs 2024
Efficacité énergétique	RE(TGAP)	51	59	70	79	81	83	81	84	80	84	↗
	PE(R1)	non calculé	non calculé	69	78	79	84	84	87	84	91	↗
Solutions complémentaires de valorisation développées				Mise en service turbine ORC	Extension RCU avec CHU		Démontage RBCT (serres maraîchères)	Hausse consommation serres maraîchères	Hausse consommation serres maraîchères	Baisse disponibilité ORC	Hausse consommation ORC + mise en chauffe 3,5 ha de serres maraîchères supplémentaires (en déc 25)	

Des consommations de l'UVE majoritairement en diminution :

- Légère baisse de la consommation électrique avec 5 539 MWh d'électricité achetée sur le marché sur les 9 380 MWh consommés
- Légère baisse de la consommation de gaz avec un besoin égal à 9 404 MWh
- 4 499 m³ d'eau de réseau (en augmentation)
- 64 500 m³ d'eau de forage (en diminution)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20261006-261006_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026

Publication : 09/10/2026



Les réalisations 2025/2026 et à venir pour une amélioration constante du rendement :

- L'exploitant SIRAC travaille à l'amélioration de la combustion dans les fours pour pouvoir maintenir la capacité de 7 tonnes/heure sur chaque ligne malgré la baisse du PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur) des déchets. Cette baisse de PCI est principalement liée à l'extension des consignes de tri à tous les plastiques, ainsi qu'à l'apport d'ordures ménagères en plus grande quantité (au détriment des déchets à haut PCI comme les refus de tri).
- Les serres maraîchères alimentées par l'UVE ont été agrandies de 3,6 hectares en 2025. Ainsi les serres vont doubler leur production de tomates et aubergines (+ de 1 000 tonnes/an) ainsi que leur besoin énergétique passant de 10 000 MWh/an à 18 000 MWh/an à compter de 2026.
- Après le marché d'AMO en 2024, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en décembre 2025 au Cabinet d'Études Marc Merlin avec comme co-traitant le cabinet d'architecture AT&E. Leur mission est de concevoir et suivre la réalisation du chantier de la construction d'une 3^{ème} ligne d'incinération à l'UVE de Colombelles en s'assurant que les prérogatives du SYVEDAC soient respectées. Ce four aura pour but de traiter les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) du SEROC (Syndicat Voisin), les refus de tri de la SPL NORMANTRI (centre de tri voisin de l'UVE) et les encombrants/bennes tout venant du territoire. La finalité est de pouvoir apporter une quantité d'énergie suffisante pour le réseau de chaleur de Caen la mer qui sera déployé sur Caen Sud-est.

Une concertation préalable du public a été menée en du 10 juin au 31 juillet 2025 avec une restitution le 19 septembre. Pour suivre les études d'AVP et PRO avant le dépôt du PC, un continuum est mis en place ; la première réunion a eu lieu le 17 juin 2026 (concertation ci-après développée au 3.5 « communication »).

3.5. COMMUNICATION

Campagne d'affichage Heula sur le compostage

Le Syvedac a réalisé une campagne d'affichage sur le tri des biodéchets et le compostage, à partir de visuels Heula, en mars et avril 2026. Les 3 affiches suivantes ont été diffusées sur 237 faces type sucette (2 m²) à travers tout le territoire.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20261006-261006_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026





Un encart publicitaire a également été publié dans le journal gratuit La Tartine.

Ces visuels ont été déclinés en cartes postales et sur des mugs. Cette campagne a pu être réalisée avec l'accord du Seroc, à l'origine de ces visuels avec l'agence le trait d'humour. Ce partenariat permet de rapprocher le Syvedac et le Seroc sur des actions de communication communes desservant le même objectif : informer et sensibiliser les publics aux enjeux de la réduction et du tri des déchets ménagers.

Campagne d'affichage sur la qualité du tri

En juin 2026, le SYVEDAC a déployé, en partenariat avec Citeo, une grande campagne de sensibilisation intitulée « EMBALLAGE OU PAS ? OUI ! Je le trie tout simplement ! ». Objectif : réduire la présence d'emballages recyclables dans les ordures ménagères (qui en comptent encore 22 %) et lever les doutes sur des déchets du quotidien tels que les boîtes à pizza, les barquettes en plastique et les films de suremballage.

Pour ancrer ce réflexe sur l'ensemble du territoire, le Syvedac s'est appuyé sur un dispositif média d'envergure combinant 15 jours d'affichage print (plus de 400 faces sur le réseau urbain et les flancs de bus de Caen la mer), un spot radio de 20 secondes sur Ici Normandie (72 diffusions générant 1,2 million de contacts) ainsi qu'un kit de communication personnalisé mis à disposition des communes membres.

Le volet digital, diffusé pendant 30 jours sur les réseaux sociaux (Meta et TikTok), a généré 1,4 million d'impressions, 203 000 interactions et a touché 308 000 personnes uniques. Le site internet du Syvedac a pour sa part, enregistré une fréquentation importante en juin avec 16 200 visites. Ce bilan positif confirme la pertinence d'un message simple et direct destiné à perdurer dans le temps et à être décliné avec d'autres types d'emballages. Fort de ce succès, le Syvedac lancera une nouvelle campagne fin 2026 sur ces mêmes bases, en mettant cette fois l'accent sur les principales erreurs de tri retrouvées dans les poubelles jaunes, afin d'améliorer la qualité du tri et de faire baisser un taux de refus aujourd'hui supérieur à 25 %.



Lutte contre les bouteilles de protoxyde d'azote (N₂O) pour préserver la sécurité des agents et la sécurité des outils industriels

En 2025, les fours de l'UVE du Syvedac ont subi 388 explosions. Sur le 1^{er} semestre 2026, ce sont 231 explosions qui ont été recensées sur les 2 fours.

Les bouteilles de gaz, en particulier les bonbonnes de protoxyde d'azote, en sont souvent la cause.

Afin de freiner ce phénomène qui tend à prendre de l'ampleur, le Syvedac poursuit ses actions de sensibilisation de l'Intérieur sur le bon geste à adopter pour se débarrasser de ces bouteilles de gaz :

- information régulière de ses adhérents sur le nombre d'explosions et incitation à communiquer auprès de leurs habitants,

Asociación de sensibilización de l'Intérieur
014-251402681-20261006-261006_13-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026





- diffusion de supports de com aux maires et adhérents pour orienter cette typologie de déchets vers les déchèteries,
- mobilisation du préfet,
- articles dans la presse,
- information des personnels de collecte et des espaces publics (voirie/propreté).

Le Syvedac a par ailleurs informé le SEROC sur cette problématique (le SEROC étant associé au projet de création de 3^{ème} ligne de four) pour qu'il puisse sensibiliser les habitants de son territoire bien en amont : une première information sur leurs réseaux sociaux a été faite en juillet 2025.

Plus récemment, il a été décidé de créer un groupe de travail avec les adhérents du SYVEDAC pour réfléchir à des actions de sensibilisation communes ainsi qu'à un système de collecte et traitement uniformisé sur l'entière du territoire. Ce groupe de travail se réunira pour la première fois le 1^{er} septembre 2026.

Une journée portes ouvertes de l'UVE le 26 septembre 2026 avec des ateliers et animations

Devant le succès des portes ouvertes de son UVE en septembre 2025 (450 visiteurs), le Syndicat reconduit cette opération **le samedi 26 septembre 2026**.

Le public partira à la découverte de l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets et sera invité à participer à l'un des nombreux ateliers qui seront proposés par la dizaine de partenaires présents, 1 escape game et un mur d'escalade de 8 mètres. La majorité des ateliers proposés portera sur la thématique du gaspillage alimentaire et de l'alimentation heureuse (la thématique du gaspillage alimentaire étant celle du PLPDMA en 2026).

Par la découverte d'un site industriel essentiel dans la gestion des déchets, le Syvedac entend sensibiliser le public à l'importance des gestes de réduction et de tri des déchets.



Concertation du public pour le projet de 3^{ème} ligne de four à l'UVE de Colombelles

La concertation préalable du public s'est déroulée du 10 juin au 31 juillet 2025. La réunion bilan de cette concertation s'est tenue le 19 septembre. Les retours sont positifs et les interrogations sur le bruit, le flux routier, les retombées atmosphériques ou encore l'insertion paysagère ont été résolues grâce aux réponses apportées par le SYVEDAC. Toutes les présentations des ateliers de la concertation et le bilan sont à retrouver [ici](#). [Projet de 3ème ligne de four : concertation avec le public | Syvedac](#)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20261006-261006_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026





Photo de la réunion Bilan du 19 septembre



[Bilan de la concertation](#)

3.6. ETUDES ET TRAVAUX

Quai de transfert d'Hermival les Vaux (proche Lisieux) :

Depuis le 1er janvier 2021, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN) adhère au SYVEDAC. Une réflexion a été lancée pour optimiser le transfert / transport des déchets (Ordures ménagères, collectes sélectives, verre, déchets alimentaires) de la CALN vers les sites de traitement du SYVEDAC, au travers d'un projet de construction d'un quai de transfert, sur un terrain situé sur la commune d'Hermival-les-Vaux. Ce terrain, mutualisé entre le SYVEDAC et la CALN, accueillera à terme, deux équipements de la communauté d'agglomération : une base technique « mobilité » pour le service des transports et une base logistique pour le service de collecte des déchets ménagers.

Le SYVEDAC a confié le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du quai de transfert à la société ANTEA.

- Octobre à janvier 2024 : consultation pour les marchés de travaux
- Novembre 2024 : délivrance du permis de construire initial par la Mairie d'Hermival-les-Vaux
- Décembre 2024 : dépôt d'un recours gracieux par la société Sodibo (voisine du terrain)
- Janvier 2025 : rejet du recours gracieux par la Mairie d'Hermival-les-Vaux
- Mars 2025 : dépôt, par la société Sodibo, d'une requête au TA de Caen pour demande d'annulation de l'autorisation d'urbanisme
- Juillet 2025 : délivrance d'un permis de construire modificatif par la Mairie d'Hermival-les-Vaux et dépôt du mémoire en défense par le conseil du SYVEDAC
- Février à juillet 2025 : analyse, négociation, attribution des marchés de travaux et relance d'un lot infructueux
- Août 2025 / février 2026 : études complémentaires non prévues (diagnostic de déconstruction, étude thermique RE2020, reconnaissances géotechniques, choix de préchargement, démarche foncières) et recours judiciaire de SODIBO.
- Mars 2026 : acquisition de la parcelle et notification de l'ensemble des marchés de travaux
- Mars / avril 2026 : défrichage espace vert
- Mai / juin : installation chantier (locaux sociaux, pose panneau de chantier, accès provisoire, dépose d'ancienne station et remblais de bassin)
- Juin / septembre 2026 : travaux de terrassement et VRD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

11, accès provisoire, dépôt 06_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026





- Septembre / octobre 2026 : phase de pré chargement du terrain (pour améliorer la résistance du sol au droit de la construction)
- Octobre 2026 / février 2027 : délai de tassement du sol, recoupe et mise à niveau
- Février 2027 : construction du quai de transfert (infrastructure et équipements du bâtiment)
- Octobre 2027 : réception des travaux
- Novembre 2027 : mise en service du quai de transfert

Le SYVEDAC doit se rapprocher de la communauté Terre d'Auge pour envisager le transfert des collectes sélectives de ce territoire sur ce quai de transfert du SYVEDAC avant qu'elles soient acheminées vers Normantri. Le SYVEDAC reste en attente d'un retour de Terre d'Auge.

Le SYVEDAC est devenu propriétaire du foncier en mars 2026.

Serres maraîchères d'ABC 14 :

Le SYVEDAC, propriétaire d'un foncier à quelques centaines de mètres de l'UVE, loue depuis fin 2020 des hectares au serriste ABC 14. Sur les terres louées, le SYVEDAC impose une culture maraîchère biologique en pleine terre. Les serres jusqu'alors s'épaulaient sur 3,6 hectares.

Une deuxième phase des serres de 3,6 hectares cultivables a été construite sur l'année 2025 pour une première plantation de pieds de tomates en janvier 2026. Ces serres seront alimentées en chaleur par l'UVE. Au total, l'UVE apportera maximum 18 GWh/an aux serres qui feront 7,2 hectares.

3ème ligne d'incinération UVE :

Comme expliqué dans la partie valorisation énergétique des déchets, une 3^{ème} ligne de four à l'UVE de Colombelles est en projet.

La fonction première de la 3^{ème} ligne sera d'alimenter le nouveau réseau de chaleur urbain (RCU) de Caen Sud-Est (Colombelles, Mondeville, Giberville et Caen rive-droite). Pour mémoire, ce projet naît aussi de la nécessité de diminuer l'enfouissement en Normandie étant donné la réglementation nationale et les conclusions de l'étude régionale sur les capacités de traitement des déchets ménagers en Normandie réalisée en 2022/2023.

Le SYVEDAC est accompagné d'un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) depuis le 22 août 2024. Elcimaï apporte son assistance technique, Ecosfères financière, Ravetto Avocats juridique et Cités Plume pour la communication.

Le SYVEDAC a réalisé la passation du marché de maîtrise d'œuvre sur l'année 2025 en procédure négociée restreinte pour une notification le 11 février 2026 au Cabinet d'Etudes Marc Merlin et le cabinet d'architecture AT&E.

Le maître d'œuvre a réalisé l'AVP sur le premier semestre 2026 pour un rendu prévu le 12 août 2026. Pour l'année 2026, il s'en suivra l'étude de l'impact environnementale du projet avec l'analyse du projet via la typologie ERC (Eviter, Réduire, Compenser) par l'écologue, l'étude de danger ou encore l'étude de bruit pour déposer en février 2027 un PC (Permis de Construire) ainsi qu'une DDAE (Demande d'Autorisation d'Exploiter) conformes aux volontés de la DREAL et des services urbanismes de la ville de Colombelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20261006-261006_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026





CONCLUSION

Le développement durable constitue désormais le cadre de référence de l'ensemble des actions du SYVEDAC :

- Prévenir plutôt que produire,
- valoriser plutôt qu'éliminer,
- Mesurer pour réduire plutôt que subir ;

telle est la trajectoire que le syndicat entend poursuivre avec ses groupements adhérents.

Les actions présentées dans ce rapport témoignent de cette contribution.

Pour autant, les résultats obtenus ne doivent pas occulter les progrès qui restent à accomplir. La poursuite de la réduction des déchets, l'amélioration de la qualité du tri et la maîtrise des impacts environnementaux des installations de production d'énergie constituent des enjeux majeurs pour les prochaines années.

Plus qu'un gestionnaire de déchets, le SYVEDAC se positionne comme un opérateur de l'économie circulaire et de la transition écologique, au service d'un territoire qui prépare dès aujourd'hui l'avenir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20261006-261006_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026

Publication : 09/10/2026

